Règlement de la Vertical Race du Grand-Bornand
30 mars 2024

Article 1 : Organisation

La SAEM Les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand organise une course individuelle de type montée sèche sur la commune du Grand-Bornand.

Article 2 : Localisation

Le Charmieux, 940 route de l'Envers du Chinaillon, 74450 Le Grand-Bornand
Rendez-vous au pied du télésiège du Charmieux, dans le bâtiment le Charmieux.

Article 3 : Parcours

Rassemblement devant la gare de départ du télésiège du Charmieux d'où sera donné le départ en direction du Mont Lachat. Départ mass start toutes catégories et tout parcours confondus.

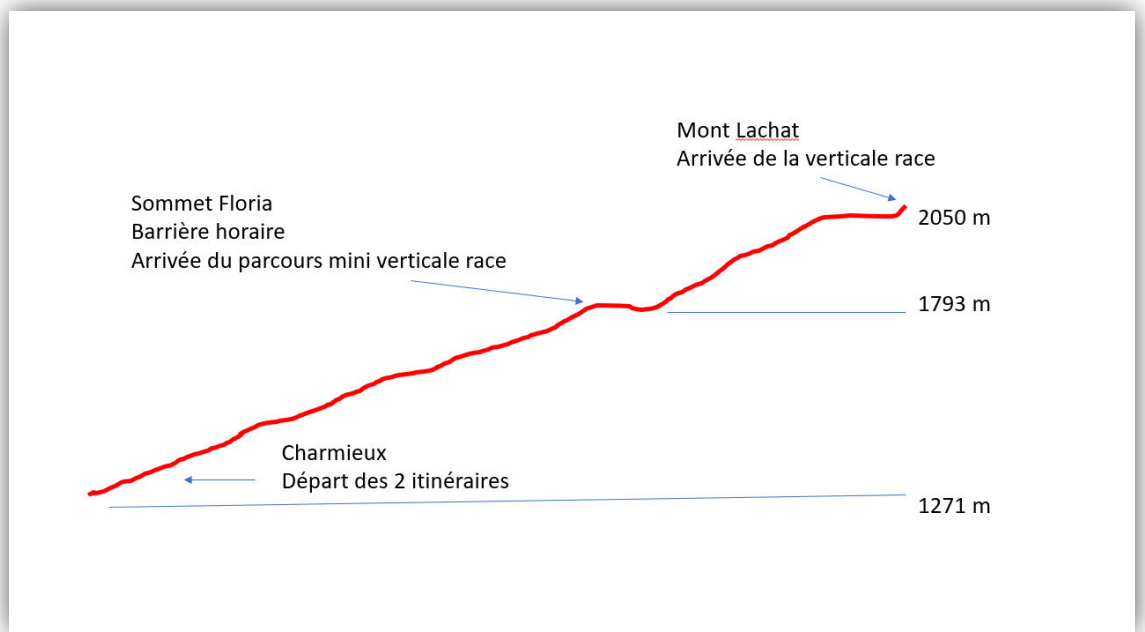

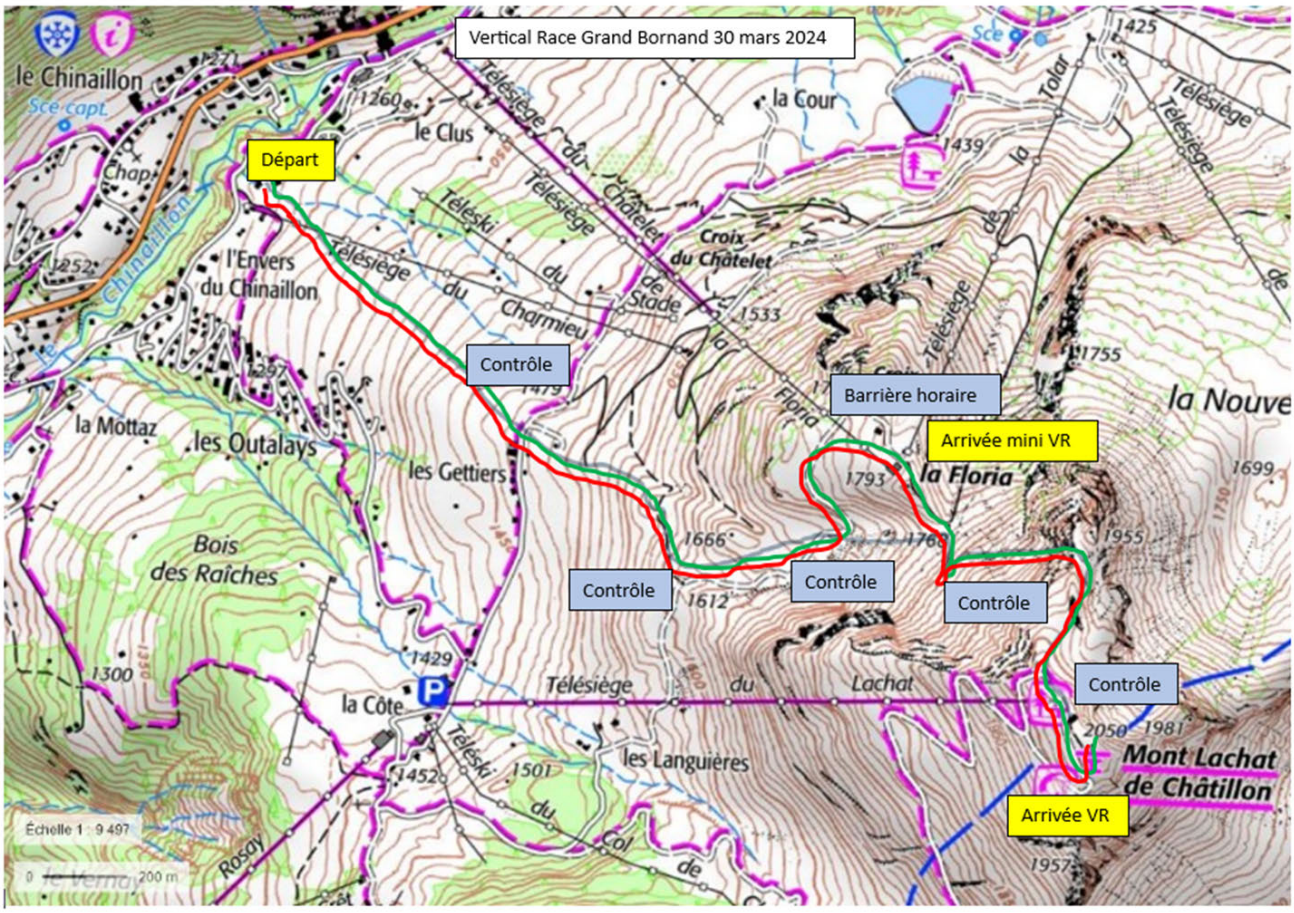

Vertical race :

Distance 3400 mètres pour un dénivelé positif de 800 mètres.

Un contrôle obligatoire à la montée sera effectué au sommet de la Floria. Tout manquement entraine la disqualification.

Le coureur a la possibilité de s'arrêter au sommet de la Floria, altitude 1793 mètres. Il sera alors classé pour la mini vertical race.

Parcours Verticale Race : itinéraire de montée / itinéraire de descente

Mini vertical race :

Distance 2160 mètres pour un dénivelé positif de 500 mètres.

Parcours Mini Verticale race : itinéraire de montée / itinéraire de descente

Descente :

La descente n'est pas chronométrée. Les coureurs de la vertical race redescendent par la piste des Lanches, puis par la piste de l'Abondance. Les coureurs de la mini vertical race redescendent par la piste de l'Abondance. Les coureurs redescendent avec prudence, en respectant leur vitesse et sans mettre en danger les autres coureurs. Tout comportement jugé dangereux (descente trop rapide, passage près des coureurs), entrainera une disqualification immédiate du coureur.

Un parcours de repli peut être proposé en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Article 4 : Matériel obligatoire

Skis d'au moins 160 cm et 1500g pour les hommes et 150 cm et 1400 g pour les femmes (toutes catégories).
Peaux de phoque couvrant au moins 50 % de la surface et 50 % de la longueur du ski.
Chaussures de ski. Les fixations et les chaussures de ski de fond ou équivalents sont formellement interdites.
Bâtons d'un diamètre maximum de 25 mm.
Lampe frontale.
VESTE COUPE VENT

Article 4.1 : Matériel recommandé

Sac à dos
Casque
Couverture de survie
Réserve d'eau + nourriture
Vêtements chauds

Article 5 : Départ et arrivée

Consignes de course données à 18h30
Départ en ligne donné à 19h00
Temps de montée pour les premiers : environ 40 minutes, les derniers 1h30.
Barrière horaire : passage en 60 minutes au sommet de la Floria, altitude 1793 m.
Les coureurs ne franchissant pas la barrière horaire seront classés dans la mini vertical race.

Article 6 : Calendrier

Samedi 30 mars 2024.
En cas de mauvaises conditions nivo-météorologiques, l'épreuve sera annulée ou reportée.
En cas d'annulation les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 7 : Conditions d'admission

Les coureurs doivent être titulaires d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski alpinisme de compétition ou d'une licence FFME en cours de validité.
Le dossier d'inscription comprend le bulletin d'inscription rempli et le paiement.
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. La course est limitée à 150 coureurs.
Il faut par ailleurs :
Être âgé de plus de 18 ans en date de la course pour la Vertical Race.
Être âgé de plus de 16 ans en date de la course pour la mini Vertical Race.
Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale du tuteur légal est obligatoire.
Toute inscription est définitive, pas de remboursement en cas de désistement ou d'abandon.

Article 8 : Inscription et tarifs

Les inscriptions en ligne seront clôturées la veille, le vendredi 29 mars 2024 à 18h00. Inscriptions sur place possibles en fonction des places disponibles.
Montant des inscriptions :

- Vertical Race : 25 € incluant frais d'inscriptions et repas.
- Mini Vertical Race : 25 € incluant frais d'inscriptions et repas. 20 € incluant frais d'inscriptions et repas pour les personnes nées après le 30 mars 2006.
- Inscriptions sur place : 30 € incluant frais d'inscriptions et repas (sous réserve des places disponibles).
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident (si vous n'en possédez pas) : 3.5 €
- Repas accompagnant : 20 € sur réservation. 25 € sur place (sous réserve des repas disponibles).

Article 9 : Remise des dossards

Elle sera effectuée dans le bâtiment le Charmieux entre 17h30 et 18h30.

Article 10 : Sécurité et assistance

La SAEM des remontées mécaniques du domaine skiable du Grand-Bornand étant concessionnaire, elle autorise la course et assure la sécurité de la course sur le domaine skiable durant l'épreuve avec le dispositif adapté.
La piste de retour sera fermée par les pisteurs du domaine skiable à 21h00.

Article 11 : Récompenses

La remise des prix aura lieu à partir de 21h00 aux Charmieux. Nul ne pourra prétendre à recevoir sa dotation avant la remise des prix officielle.
Seront récompensés en individuel :
Les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes.
Les premiers hommes et femmes de chaque catégorie.
Les 3 premiers hommes et femmes de la mini vertical race.
Les catégories d'âge sont celles de la FFME.

Article 12 : Mise hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :
Absence de dossard
Absence de pointage aux contrôles effectués en plusieurs points du parcours
Non-respect du milieu naturel
Jet de détritus
Manque de respect envers l'organisation et les bénévoles
Descente trop dangereuse : Le retour aux Charmieux doit se faire en respectant l'itinéraire et sans mettre les autres concurrents en danger.

Article 13 : Droit d'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faire de son image.

Article 14 : Assurances

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés FFME bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Article 15 : Conditions générales

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

Article 16 : sécurité – reconnaissance du parcours

La reconnaissance des parcours n'est pas possible. Il est rappelé aux participants que l'accès au domaine skiable est strictement règlementé pour des raisons de sécurité. Ainsi durant les heures d'ouverture du domaine skiable, il est interdit de remonter les pistes à contre-sens, en raison du risque de collision avec les usagers des pistes. Durant les heures de fermetures du domaine skiable, l'accès est interdit en raison des risques liés à la circulation des engins de damage à treuil et de déclenchement préventif des avalanches.